

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 20 février 2018

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- Attribution des Marchés
  - o Travaux interconnexion avec Flogny la Chapelle
  - o Travaux réhabilitation du réservoir sur tour
  - o Bureau d'étude pour les travaux d'aménagement de voirie
- Prêt pour le financement des travaux d'interconnexion
- Infos et questions diverses

*L'an deux mil dix-huit et le mardi vingt-sept février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.*

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint

Mme Arlette THUBET ;

Mrs Guy DAUVISSAT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE, Francis GERBEAU

Absents excusés : Mmes Joëlle LORPHELIN (pouvoir à Guy DAUVISSAT), Colette FOLLET, M. Francis BLOT

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



### ATTRIBUTION DES MARCHES :

Préfecture le :

#### • Travaux interconnexion avec Flogny La Chapelle :

*Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse réalisé par le SDDEA, 6 entreprises ont fait une offre pour le lot 1 et 3 entreprises pour le lot 2. Les entreprises qui ont obtenu la meilleure note sont :*

*- Lot 1 : Conduite d'interconnexion AEP : Entreprise ALTERO TP pour un montant de 120 432.50 € HT*

*- Lot 2 : Construction du local surpresseur : Entreprise CIVB/Moingeon pour un montant de 92 936.- € HT*

*Le coût global des travaux s'élève à 295 041.50 € HT (Les études, Maitrise d'œuvre des études préalables, l'électricité au local de surpression, Essais de compactage, Lot 1 et 2). Nous pourrions obtenir des subventions suivantes : Agence de l'eau 30 à 50 %, l'Etat 30 % et le Conseil Départemental 20 %. La Commune aura à sa charge 20 % du montant HT soit 56 480.70 €.*

*Après délibération, le Conseil Municipal approuve et décide de retenir l'entreprise ALTERO TP pour le lot 1 concernant la conduite d'interconnexion d'alimentation en eau potable pour un montant de 120 432.50 € HT et l'entreprise CIVB / Moingeon pour le lot 2 concernant la construction du local de surpression pour un montant de 92 936.- € HT.*

*Charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et mandate pour demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, l'Etat et le Conseil Départemental.*

#### • Travaux de réhabilitation du réservoir sur tour :

*Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse réalisé par le SDDEA, 4 entreprises ont fait une offre. L'entreprise qui a obtenu la meilleure note est :*

*- Entreprise VERTICAL pour un montant de 77 585.- € HT*

*Le coût global des travaux s'élève à 99 615.- € HT (Les études, Maitrise d'œuvre des études préalables,*

travaux de réhabilitation). Nous pourrions obtenir des subventions suivantes : Agence de l'eau 30 % et le Conseil Départemental 20 %. La Commune aura à sa charge 50 % du montant HT soit 47 442.50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et décide de retenir l'entreprise VERTICAL pour un montant de 77 585.- € HT.

Charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et mandate pour demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

• **Bureau d'étude pour les travaux d'aménagement de voirie :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse réalisé par M. DUQUENOIS, SLA d'Ervy le Châtel, 2 bureaux d'étude ont répondu à notre demande. Le bureau d'étude ayant obtenu la meilleure note est :

- C3i pour un montant de 5 940.- € TTC soit 9.14 % des travaux envisagés.

Le Conseil Municipal approuve et décide de retenir le bureau d'étude C3i pour un montant de 5 940.- € TTC et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**PRET POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX INTERCONNEXION**

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal les offres que la mairie a reçu en mairie. Le crédit agricole et le crédit mutuel ont répondu. Le crédit mutuel propose la meilleure offre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le crédit mutuel pour un montant de 70 000.- € sur un remboursement de 15 ans, trimestriellement à un taux de 1.17 %.

Charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Préfecture le :

\*\* **Engagement dans le zéro - phyto** : Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est dans une démarche de zéro – phyto depuis 2 ans, rappelant également l'achat de la balayeuse et de l'utilisation des outils manuels. Le Conseil Municipal décide de s'engager officiellement dans cette démarche.

\*\* **Bar de la salle des fêtes** : Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise COTTEY en pour un montant de 951.- € HT sans TVA. Le Conseil Municipal accepte le devis.

\*\* **Chemin de tonnerre** : Le Maire présente les devis reçus en mairie. La meilleure offre est pour l'entreprise MANSANTI TP. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise MANSANTI TP pour une réfection complète du Chemin de Tonnerre pour un coût minimum de 24 000.- € HT.

Séance levée à 22h10

A Marolles sous Lignières, le 1<sup>er</sup> mars 2018  
Le Maire,

Alain LIEUTIER